



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 11/02/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections municipales complémentaires partielles de Montaigut-le-Blanc, La-Chapelle-Baloue et Saint-Dizier-les-Domains

Les dimanches 21 et 28 mars 2021

La Préfète de la Creuse a fixé, par arrêté préfectoral du 4 février 2021, la date des élections municipales partielles dans les communes de Montaigut-le-Blanc, Saint-Dizier-les-Domains, et La-Chapelle-Baloue : le 1^{er} tour a été fixé au **dimanche 21 mars 2021** et l'éventuel second tour aura lieu le **dimanche 28 mars 2021**.

Ces scrutins se tiendront dans des conditions adaptées au contexte sanitaire actuel. Les modalités d'organisation de ces scrutins seront similaires à celles mises en place au second tour des élections municipales du 28 juin 2020.

En application de la loi du 24 décembre 2020 relative aux délais d'organisation des élections municipales partielles et des élections des membres des commissions syndicales, qui prescrit notamment d'organiser les élections avant le 13 juin 2021, il était nécessaire de reprogrammer ces élections au plus vite afin de doter ces communes d'un conseil municipal complet.

Les trois élections partielles avaient été prévues fin novembre et début décembre 2020 mais avaient dû être annulées en raison de la crise sanitaire de la covid-19.

Elles permettront de compléter les conseils municipaux des trois communes dans les conditions suivantes :

- Montaigut-le-Blanc : une élection est nécessaire depuis la démission du maire de ses mandats de maire et de conseiller municipal. Compléter le conseil municipal permettra d'y réélire un nouveau maire.

- Saint-Dizier-les-Domains : le tribunal administratif de Limoges a, le 10 septembre 2020 annulé le second tour des élections municipales de cette commune : trois sièges sont à pourvoir.

- La-Chapelle-Baloue : 5 démissions ont été enregistrées depuis le renouvellement intégral de 2020, représentant plus du tiers des membres du conseil : l'élection partielle permettra de compléter le conseil municipal.

Pour le **premier tour** de ces 3 élections **les déclarations de candidature** devront être déposées en préfecture :

- **lundi 1^{er} mars 2021 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

- **mardi 2 mars 2021 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

Retrouvez toutes les informations concernant ces élections sur le site internet de la Préfecture de la Creuse : <https://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-et-citoyennete/Elections/Municipales-et-communautaires/Elections-municipales-partielles-2021/Montaigut-le-Blanc-La-Chapelle-Baloue-et-Saint-Dizier-les-domains>

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse